

BAREME D'HONORAIRES AU 1 JANVIER 2016

VENTE d'immeubles à usage d'habitation:	
De 0 à 150 000€	8% avec minimum de 5 000€ TTC
De 151 000€ à 250 000€	7% TTC
De 251 000€ à 350 000€	6% TTC
De 351 000€ à 450 000€	5% TTC
De 451 000€ à 600 000€	4% TTC
Plus de 600 000€	3,5% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge du vendeur

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation du dossier de vente.